

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **12 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil – GAC représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILAN **arrêté au 31/12/2016** **(Unité : en Dinars)**

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	124 327 613	72 515 401
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		4 275 493	3 275 445
b - Obligations et Valeurs assimilées		119 997 450	69 134 372
c - Autres Valeurs		54 670	105 584
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		67 178 917	41 703 368
a - Placements monétaires	3-3	30 316 709	21 510 088
b - Disponibilités		36 862 208	20 193 280
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	1 077 534	14
TOTAL ACTIF		192 584 064	114 218 783
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	220 896	136 439
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	450 860	444 296
TOTAL PASSIF		671 756	580 735
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	183 917 423	108 851 773
CP 2 - Sommes distribuables		7 994 885	4 786 275
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		87	459
b - Sommes distribuables de l'exercice		7 994 798	4 785 816
ACTIF NET		191 912 308	113 638 048
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		192 584 064	114 218 783

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 décembre 2016
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 641 152	3 603 857
a - Dividendes		72 350	125 117
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		3 565 073	3 470 486
c - Revenus des autres valeurs		3 729	8 255
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 442 318	2 049 210
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 083 470	5 653 067
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	665 722	527 331
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 417 748	5 125 736
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	213 320	179 019
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 204 428	4 946 717
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 790 370	-160 901
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 994 798	4 785 816
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1 790 370	160 901
* Variation des +/- values potentielles sur titres (*)		-28 019	-1 208
* +/- values réalisées sur cession des titres (*)		30 305	1 000
* Frais de négociation des titres		-887	-855
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 205 827	4 945 655

(*) Montants ajustés par rapport à la situation trimestrielle au 31 Décembre 2016 suite à une erreur de présentation d'une plus-value sur cession parmi la variation des +/-values potentielles sur titres.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 décembre 2016

(Unité : en Dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	6 204 428	4 946 717
b - Variation des +/- values potentielles sur titres (*)	-28 019	-1 208
c - +/- values réalisées sur cession de titres (*)	30 305	1 000
d - Frais de négociation de titres	-887	-855
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	5 353 409	4 515 816
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	186 107 957	90 518 981
* Capital	182 588 900	88 793 800
* Régularisation des sommes non distrib.	-2 668 934	-1 317 528
* Régularisation des sommes distrib.	6 187 991	3 042 710
b - Rachats	108 686 116	89 409 612
* Capital	106 407 300	87 381 900
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 551 585	-1 295 703
* Régularisation des sommes distrib.	3 830 401	3 323 415
VARIATION DE L'ACTIF NET	78 274 260	1 539 208
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	113 638 048	112 098 840
b - En fin de l'exercice	191 912 308	113 638 048
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	1 104 598	1 090 479
b - En fin de l'exercice	1 866 414	1 104 598
VALEUR LIQUIDATIVE	102,824	102,877
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>		
	4,16%	4,21%

(*) Montants ajustés par rapport à la situation trimestrielle au 31 Décembre 2016 suite à une erreur de présentation d'une plus-value sur cession parmi la variation des +/-values potentielles sur titres.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2016, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE »

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valeur potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **124 327 613** Dinars, contre un solde de **72 515 401** Dinars au 31/12/2015. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
Titres de l'Etat		45 617 700,000	46 810 575,787	24,31%	24,39%	
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	60 000	6 000 000,000	6 157 709,589	3,20%	3,21%	-
EMPRUNT NATIONAL 2014 (B)	280 000	28 000 000,000	28 735 978,082	14,92%	14,97%	-
BTA 5,50% MARS 2019	500	500 000,000	517 841,096	0,27%	0,27%	-
BTA 6,75% JUILLET 2017	11 000	11 117 700,000	11 399 047,020	5,92%	5,94%	-
Obligations de sociétés		71 638 305,515	73 186 873,886	38,00%	38,14%	
AIL 2012-1	8 000	160 000,000	164 860,493	0,09%	0,09%	BBB+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	1 066 200,000	1 078 048,459	0,56%	0,56%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	799 708,846	808 021,799	0,42%	0,42%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	266 035,151	268 806,136	0,14%	0,14%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	2 399 697,143	2 432 688,566	1,26%	1,27%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	2 000 000,000	2 025 937,534	1,05%	1,06%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 020 219,178	1,57%	1,57%	-
ATB 2007/1	20 000	1 280 000,000	1 318 745,725	0,68%	0,69%	-
ATL 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 059 186,850	1,07%	1,07%	BBB
ATL 2012-1	10 000	200 000,000	205 796,165	0,11%	0,11%	BBB
ATL 2013/1	10 000	800 000,000	830 285,150	0,43%	0,43%	BBB
ATL 2013-2	5 000	400 000,000	402 966,794	0,21%	0,21%	BBB
ATL 2014-2	10 000	600 000,000	621 493,479	0,32%	0,32%	BBB
ATL 2014-3	5 000	400 000,000	421 728,525	0,22%	0,22%	BBB
ATL 2016-1	30 000	3 000 000,000	3 095 802,740	1,61%	1,61%	BBB
ATL 2017-1	50 000	5 000 000,000	5 001 687,094	2,60%	2,61%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	12 000	342 840,000	355 776,609	0,18%	0,19%	-
ATTIJARI BANK SUB 2015	10 000	800 000,000	808 174,466	0,42%	0,42%	-
ATTIJARI LEASING 2011	20 000	400 000,000	418 570,492	0,22%	0,22%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-1	10 000	600 000,000	617 953,973	0,32%	0,32%	BB+
ATTIJARI LEASING 2012-2	5 000	100 000,000	100 193,315	0,05%	0,05%	BB+
ATTIJARI LEASING 2014-1	10 000	600 000,000	619 883,836	0,32%	0,32%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-1	10 000	800 000,000	833 848,110	0,43%	0,43%	BB+
ATTIJARI LEASING 2015-2	4 000	320 000,000	320 378,038	0,17%	0,17%	BB+

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 054 695,890	1,07%	1,07%	BB+
BH 2009	75 000	4 612 550,000	4 613 085,808	2,40%	2,40%	-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	30 000	1 713 000,000	1 760 742,483	0,91%	0,92%	-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	20 000	1 142 000,000	1 170 314,101	0,61%	0,61%	-
BH SUB 2015	5 000	400 000,000	414 078,246	0,22%	0,22%	-
BNA SUB 2009	25 000	1 333 050,000	1 375 481,839	0,71%	0,72%	-
BTE 2009	30 000	900 000,000	911 184,658	0,47%	0,47%	-
BTE 2010 (A) 10 ANS TX VAR	7 000	280 000,000	283 219,556	0,15%	0,15%	-
BTE 2011	10 000	600 000,000	623 797,881	0,32%	0,33%	-
BTE 2016 (B)	10 000	1 000 000,000	1 000 960,849	0,52%	0,52%	-
BTK 2009 (C)	15 000	899 700,000	930 481,578	0,48%	0,48%	-
BTK 2012-1	10 000	428 600,000	431 381,555	0,22%	0,22%	-
CHO2009	7 000	262 500,000	263 798,638	0,14%	0,14%	BIAT
CHO-2009	2 000	75 000,000	75 008,629	0,04%	0,04%	BIAT
CIL 2012/1	5 000	100 000,000	103 642,740	0,05%	0,05%	BBB-
CIL 2013/1	5 000	200 000,000	200 797,808	0,10%	0,10%	BBB-
CIL 2014-2	3 000	240 000,000	253 472,614	0,13%	0,13%	BBB-
CIL 2015-1	5 000	400 000,000	413 413,698	0,21%	0,22%	BBB-
CIL 2015-2	3 000	240 000,000	242 535,189	0,13%	0,13%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	500 000,000	518 904,110	0,27%	0,27%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	455 625,000	471 159,246	0,24%	0,25%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	500 000,000	500 509,589	0,26%	0,26%	B+
HL 2012/1	4 000	80 000,000	81 124,384	0,04%	0,04%	BB
HL 2013/1	10 000	400 000,000	413 852,931	0,21%	0,22%	BB
HL 2013/2	5 000	500 000,000	524 740,984	0,27%	0,27%	BB
HL 2014-1	6 000	600 000,000	606 462,246	0,31%	0,32%	BB-
HL 2015-1	10 000	800 000,000	833 213,369	0,43%	0,43%	BB
HL SUB 2015-1 (A)	5 000	400 000,000	402 504,241	0,21%	0,21%	B
HL 2015-2	5 000	500 000,000	523 390,137	0,27%	0,27%	BB
HL 2016-1	20 000	2 000 000,000	2 062 709,041	1,07%	1,07%	BB
HL 2016-2	20 000	2 000 000,000	2 011 699,726	1,04%	1,05%	BB
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4 000	80 000,000	82 367,123	0,04%	0,04%	Amen Bank
MODERN LEASING 2012	25 000	2 000 000,000	2 090 360,656	1,09%	1,09%	A-
SERVICOM 2012	8 000	320 000,000	333 792,438	0,17%	0,17%	BB
SERVICOM 2016	5 000	500 000,000	512 760,548	0,27%	0,27%	CCC+
STB 2008/1	5 000	255 859,375	263 136,445	0,14%	0,14%	-
STB 2008/2	25 000	1 406 250,000	1 469 784,836	0,76%	0,77%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	1 199 600,000	1 239 175,626	0,64%	0,65%	-
TL 2012-1	10 000	600 000,000	617 835,617	0,32%	0,32%	BBB+
TL 2012-2	15 000	600 000,000	629 083,278	0,33%	0,33%	BBB+
TL SUB 2013	16 000	640 000,000	663 958,794	0,34%	0,35%	BB+
TL 2014-2	10 000	1 000 000,000	1 002 906,302	0,52%	0,52%	BBB+

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2016	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
TL SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 002 165,480	0,52%	0,52%	BB+
TUNISIE LEASING 2011-3	20 000	400 000,000	417 287,869	0,22%	0,22%	BBB+
UBCI 2013-1	5 000	400 000,000	412 817,534	0,21%	0,22%	-
UIB 2009 TRANCHE (A)	20 000	600 000,000	611 598,904	0,32%	0,32%	-
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	1 599 390,000	1 631 780,933	0,85%	0,85%	-
UIB 2011-1	30 000	2 250 000,000	2 289 767,671	1,19%	1,19%	-
UIB 2011-2	35 000	1 499 400,000	1 564 564,088	0,81%	0,82%	-
UIB 2012-1	10 000	571 300,000	599 385,482	0,31%	0,31%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	1 000 000,000	1 002 108,493	0,52%	0,52%	-
UNIFACTOR 2013	8 000	320 000,000	323 878,575	0,17%	0,17%	BB
UNIFACTOR 2015	5 000	500 000,000	522 939,904	0,27%	0,27%	BB
Titres des FCC		54 102,800	54 670,414	0,03%	0,03%	
FCC BIAT-CREDIMMO1 (P2)	400	54 102,800	54 670,414	0,03%	0,03%	Aaa.tn
Titres des OPCVM		4 250 958,268	4 275 492,890	2,22%	2,23%	
AMEN TRESOR SICAV	16 810	1 750 971,198	1 775 505,820	0,92%	0,93%	
SICAV TANIT LA POSTE	24 058	2 499 987,070	2 499 987,070	1,30%	1,30%	
Total Général		121 561 066,583	124 327 612,977	64,56%	64,78%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2016 sur le poste Portefeuille Titres sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
Solde au 31/12/2015	70 743 479	1 719 367	52 554	72 515 400	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	22 500 000			22 500 000	
Titres d'Etat	39 117 700			39 117 700	
Titres OPCVM	2 499 987			2 499 987	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités et cession des obligations des sociétés	- 11 777 214			- 11 777 214	30 305
Annuités et cession des titres d'Etat	-			-	
Annuités et cession des titres des FCC	- 50 965			- 50 965	
Cession de titres des OPCVM	- 1 471 920			- 1 471 920	
Variation des Plus ou moins-values potentielles			- 28 019	- 28 019	
Amortissement de la moins-value sur BTA			- 1 820	- 1 820	
Variation des intérêts courus		1 024 465		1 024 465	
Solde au 31/12/2016	121 561 067	2 743 832	22 714	124 327 613	30 305

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 641 152** Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre **3 603 857** Dinars du 01/01/2015 au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des obligations(*)	3 229 976	3 154 101
Revenus des titres de l'Etat(*)	335 097	316 384
Revenus des titres des FCC (**)	3 729	8 255
Dividendes	72 350	125 117
Total	3 641 152	3 603 857

(*)Retraité pour le besoin de comparabilité : Présentation des revenus de l'Emprunt National parmi les revenus des titres de l'Etat

(**) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **30 316 709** Dinars et se détaille comme suit:

Désignation	Qté	Coût d'acquisition	Valeur 31.12.2016	% Actif	Emetteur	Garantie /note
Certificats de dépôts		25 343 622	25 361 503	13,17%		
CD291216/080117ALS	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117BEN AROUS	2	998 618	999 033	0,52%	BH	
CD291216/080117CUN	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117ETTADHAMEN	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117HAMMAMET	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117KELIBIA	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117LAOUINA	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD291216/080117SOUSSE KHEZAMA	2	998 618	999 033	0,52%	BH	
CD291216/080117TEBOULBA	1	499 309	499 516	0,26%	BH	
CD301216/090117CHARGUIA	2	998 618	998 895	0,52%	BH	
CD301216/090117ETTADHAMEN	2	998 618	998 895	0,52%	BH	
CD301216/090117KRAM	1	499 309	499 447	0,26%	BH	
CD301216/090117MANNOUBA	1	499 309	499 447	0,26%	BH	
CD301216/090117SOUSSE HACHED	1	499 309	499 447	0,26%	BH	
CD211216/200417UNIFACTOR	4	1 962 246	1 965 707	1,02%	UF	B
CD291216/270217UNIFACTOR	4	1 980 897	1 981 853	1,03%	UF	B
CD231216/210217ML	9	4 457 312	4 463 715	2,32%	ML	F3
CD291216/180117ML	10	4 984 063	4 986 454	2,59%	ML	F3
CD291216/270217ML	6	2 971 542	2 972 965	1,54%	ML	F3
Billets de trésorerie		4 929 273	4 955 206	2,57%		
BDT291116/270217LIG(*)	100	4 929 273	4 955 206	2,57%	LIG	-
Total		30 272 895	30 316 709	15,74%		

* Le billet de trésorerie émis par la société Loukil Investment Group(LIG) et souscrit par SICAV BH OBLIGATAIRE fait l'objet d'un nantissement d'un placement à terme souscrit auprès de la BH pour un montant de 5 MDT en garantie de remboursement du billet.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **3442 318** Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre **2 049 210** Dinars pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêts des comptes à terme	1 203 097	886 228
Intérêts des billets de trésorerie	395 434	633 517
Intérêts des certificats de dépôt	1 843 787	529 465
Total	3 442 318	2 049 210

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **1 077 534** Dinars contre **14** Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Titres de créance échus	826 799	14
Retenues à la source sur BTA	250 735	0
Total	1 077 534	14

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	108 851 773	107 462 761
Nombre de titres	1 104 598	1 090 479
Nombre d'actionnaires	1 012	1 001
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	182 588 900	88 793 800
Régul. des sommes non distribuables	-2 668 934	-1 317 528
Nombre de titres émis	1 825 889	887 938
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	106 407 300	87 381 900
Régul. des sommes non distribuables	-1 551 585	-1 295 703
Nombre de titres rachetés	1 064 073	873 819
Autres effets sur le capital		

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres (*)	-28 019	-1 208
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres (*)	30 305	1 000
Frais de négociation des titres	-887	-855
Capital au 31 Décembre		
Montant	183 917 423	108 851 773
Nombre de titres	1 866 414	1 104 598
Nombre d'actionnaires	1 043	1 012

(*) Montants ajustés par rapport à la situation trimestrielle au 31 Décembre 2016 suite à une erreur de présentation d'une plus-value sur cession parmi la variation des +/-values potentielles sur titres.

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à **220 896** Dinars contre **136 439** Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire à payer	219 716	135 259
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	220 896	136 439

3-8 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016, à **450 860** Dinars contre **444 296** Dinars au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 033	383 033
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires commissaire aux comptes	34 164	34 759
Redevances CMF à payer	16 455	10 010
TCL à payer	2 032	1 317
Autres rémunérations	150	150
Total	450 860	444 296

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 180** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BANQUE DE L'HABITAT, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,45% TTC de l'actif net quotidien.

La charge de gestion pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à **665 722** Dinars contre **527 331** Dinars pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	664 542	526 151
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	665 722	527 331

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élève à **213 320** Dinars pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 contre **179 019** Dinars pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015, et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevances CMF	147 676	116 922
Honoraires commissaire aux comptes	30 542	30 459
Jetons de présence	15 000	15 000
Rémunération du Directeur Général	2 118	2 118
TCL	17 853	14 390
Autres charges	131	130
Total	213 320	179 019

4 –Autres Informations :

4-1 Donnée par action

Données par actions	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	3,795	5,118	5,029	5,224	4,654
Charges de gestion des placements	0,357	0,477	0,477	0,517	0,476
Revenus net des placements	3,438	4,640	4,552	4,706	4,177
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	0,114	0,162	0,163	0,172	0,156
Résultat d'exploitation (1)	3,324	4,478	4,389	4,534	4,021
Régularisation du résultat d'exploitation	0,959	- 0,146	- 0,139	- 0,499	- 0,142
Sommes distribuables de l'exercice	4,283	4,333	4,251	4,035	3,878
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 0,015	- 0,001	0,007	0,016	0,005
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,016	0,001	- 0,001	-0,004	-
Frais de négociation de titres	-	- 0,001	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	0,001	-0,001	0,006	0,012	0,005
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,325	4,477	4,396	4,546	4,026
Résultat non distribuable de l'exercice	0,001	-0,001	0,006	0,012	0,005
Régularisation du résultat non distribuable	-0,004	-0,001	-0,001	-0,004	-
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,003	-0,002	0,005	0,008	0,005
Distribution de dividendes	4,333	4,251	4,035	3,878	3,885
Valeur liquidative	102,824	102,877	102,798	102,577	102,412

4-2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	148 022 523	116 918 628	115 275 204	131 454 455	128 150 554
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges /Actif net moyen	0,14%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	4,19%	4,23%	4,15%	3,96%	3,80%

5 -Evènements postérieurs à la clôture :

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV BH OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **465 332,106** Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société SICAV BH OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total du bilan de 192.584.064 Dinars , un actif net de 191.912.308 Dinars et un résultat de l'exercice de 6.205.827 Dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Introduction

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV BH Obligataire, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers de la société SICAV BH OBLIGATAIRE annexés au présent rapport présentent sincèrement, dans tout leur aspect significatif, la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons l'attention sur la Note 5 aux états financiers dont le contenu indique que, par Référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV BH OBLIGATAIRE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 465 332 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, la société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 10 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvellement conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par les textes sus-indiqués.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BANQUE DE L'HABITAT » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2016. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2016. En vertu de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative. La rémunération annuelle est calculée au taux de 0,45% de l'actif net. Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 664 542 Dinars TTC.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération de la directrice générale s'élève à 177 Dinars brut par mois.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se détaillent comme suit :

	Directrice Générale		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Rémunération à court terme	2 118	150	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	2 118	150	15 000	15 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – GAC
Chiheb GHANMI